

# POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

## PROCÉDURES PRÉFECTORALES ACTIVÉES

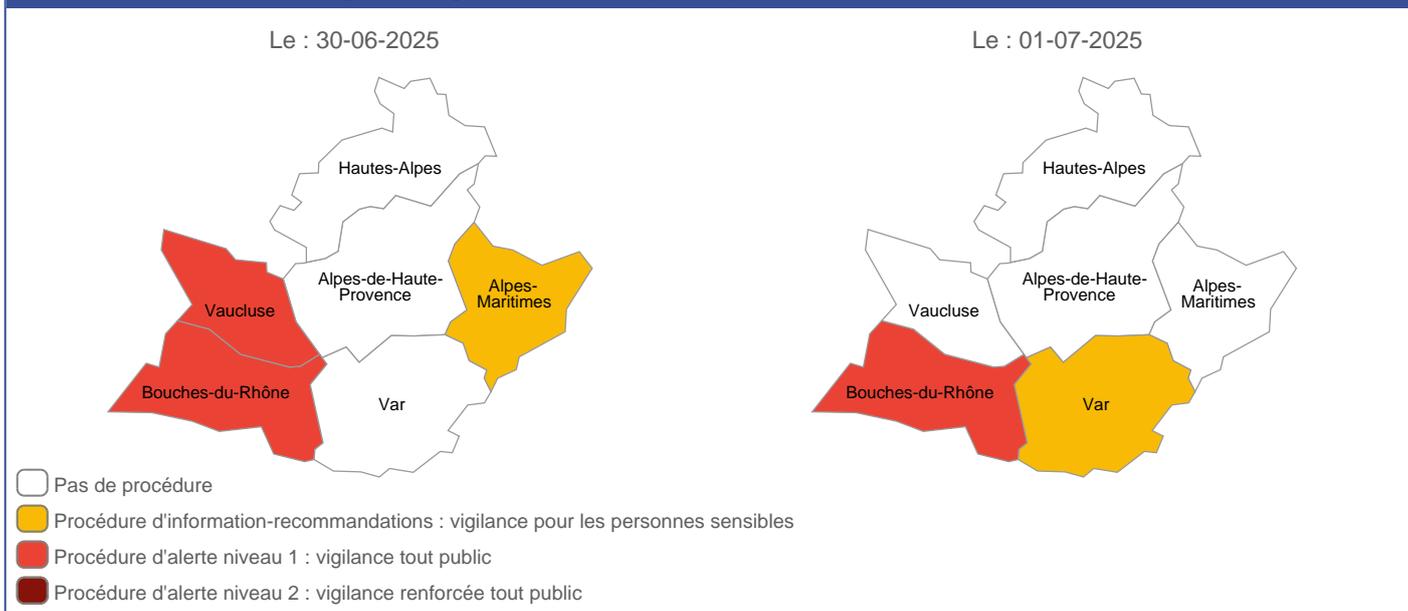
### Description de l'épisode de pollution et évolution prévue

Le risque de pic d'ozone reste élevé aujourd'hui sur les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse, ainsi que sur les Alpes-Maritimes en raison de masses d'air chargées en ozone arrivant par la mer. Le niveau d'alerte est déclenché pour les départements des Bouches-du-Rhône et le Vaucluse, car il est prévu un dépassement du seuil d'information pour le 2<sup>e</sup> jour consécutif. Des mesures d'urgence visant à réduire les émissions de polluants sont mises en place sur les départements concernés par la procédure d'alerte. Les Alpes-Maritimes sont en niveau information-recommandations pour aujourd'hui.

Demain, le Mistral se renforce et change la trajectoire des masses d'air. Les Bouches-du-Rhône et le Var seront plus touchés. A l'est, des arrivées orageuses devraient améliorer la situation sur les Alpes-Maritimes. La procédure d'alerte sera maintenue sur le département des Bouches-du-Rhône et une procédure d'information-recommandation sera activée sur le Var.

L'épisode est de type : Estival

### Procédures activées et degré de vigilance associé par département



| 30-06-2025   |      |                 |                 | 01-07-2025                   |      |                 |                 |
|--|------|-----------------|-----------------|------------------------------|------|-----------------|-----------------|
| Polluants et seuils dépassés en $\mu\text{g}/\text{m}^3$ |      |                 |                 | Départements                 |      |                 |                 |
| O <sub>3</sub>   | PM10 | NO <sub>2</sub> | SO <sub>2</sub> | O <sub>3</sub>               | PM10 | NO <sub>2</sub> | SO <sub>2</sub> |
|  |      |                 |                 | Alpes-de-Haute-Provence (04) |      |                 |                 |
|  |      |                 |                 | Hautes-Alpes (05)            |      |                 |                 |
|  |      |                 |                 | Alpes-Maritimes (06)         |      |                 |                 |
|  |      |                 |                 | Bouches-du-Rhône (13)        |      |                 |                 |
|  |      |                 |                 | Var (83)                     |      |                 |                 |
|  |      |                 |                 | Vaucluse (84)                |      |                 |                 |

Ozone (O<sub>3</sub>), particules fines (PM10), dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)

\* Persistance du dépassement du seuil

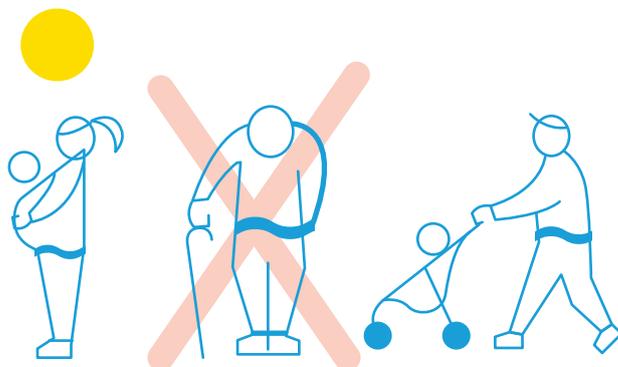
# RECOMMANDATIONS SANITAIRES LORS D'UN ÉPISODE DE POLLUTION À L'OZONE

## NIVEAU INFORMATION-RECOMMANDATIONS

Les **PERSONNES VULNÉRABLES\*** et **SENSIBLES\*\*** sont concernées par ces recommandations sanitaires.



Évitez la pratique en plein air d'activités physiques ou sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche). Celles peu intenses en intérieur peuvent être maintenues.



Évitez les sorties quand l'ensoleillement est maximal. Si vous suivez un traitement médical, prenez conseil auprès de votre médecin.



Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.



Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.

### Les effets nocifs de la pollution de l'air s'accumulent jour après jour, pas seulement lors des pics

\* *Personnes vulnérables* : femmes enceintes, nourrissons et enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires

\*\* *Personnes sensibles* : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics ; par exemple : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux

Si vous avez des questions complémentaires, consultez le guide du ministère de la santé « Questions réponses Air extérieur et santé ».

# RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES LORS D'UN ÉPISODE DE POLLUTION

## Pour vos déplacements



Limitez les déplacements  
et différez ceux pouvant  
l'être



Privilégiez  
les transports  
en commun



Privilégiez  
le covoiturage



Utilisez des modes de  
déplacements non  
polluants



Respectez l'interdiction de  
brûlage à l'air libre



Maîtrisez la température  
dans les bâtiments  
(sans climatisation excessive)



Reportez les travaux  
d'entretien ou nettoyage  
nécessitant l'utilisation des  
produits nocifs (colles,  
peintures, solvants...)



Reportez les épandages agricoles  
de fertilisants et les travaux du sol

des gestes  
à adopter  
toute  
l'année !